

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Jeudi 13 novembre 2014

*L'an **deux mille quatorze**, le treize novembre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.*

Date de la convocation du Bureau : 4 novembre 2014

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Raymond BIGLIA, Laurent COMBEL, Jean Paul EYMARD, Daniel
En exercice : 22	FERNANDEZ, Claude GUILLAUME, Odile LUQUET, Alain MATHERON, Jean Michel REY, Hervé
Présents : 14	REYNAUD, Anne ROISEUX, Jean Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Angelo VIVENZIO.
Votants : 14	<u>Excusés</u> : Isabelle BLAS, Bernard FEUILTAINE, Gilbert TREMOLET.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Odile LUQUET
	<u>Egalement présents</u> : Olivier FORTIN, Céline BELBEOC'H

Le quorum est atteint.
Le compte rendu du 16 octobre est validé.

En introduction, A.Matheron regrette l'absence des maires de Luc en Diois et Chatillon en Diois. Le Bureau est un lieu de débats plus adapté que le format du conseil communautaire. Il propose de leur envoyer un courrier pour connaître les raisons de leurs absences.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

- A. DECISIONS RAPIDES**
1. Aménagement du territoire : vente de Fraboulet sur la ZAE de Luc en Diois
 2. Ordures ménagères : mise en place d'une benne à gravats.
 3. Enfance-Jeunesse : choix des entreprises pour le lot 6 « sol souple – faïence - carrelage » pour le marché public extension crèche de Luc-en-Diois
 4. Aménagement du territoire : validation de la maquette financière du programme LEADER 2014-2020
 5. Personnel : tableau des effectifs – suppression d'emplois
- B. QUESTIONS DIVERSES**

A. DECISIONS RAPIDES

1. Aménagement du territoire- ZAE de Luc en Diois : vente d'une parcelle à la SCI du Plantier.

Le Vice-Président en charge des zones d'activités (O.Tourenng) expose :
Lors de la réunion du bureau du 22 janvier 2014, la délibération B140122-04 a validé et précisé les modalités de vente d'une parcelle sur le périmètre de la ZAE de Luc-en-Diois à la SCI du Plantier. Il était indiqué un paiement échelonné sur 5 ans de 2013 à 2017. Compte tenu que la vente n'a pas été formalisée dans les délais prévus, il convient de supprimer la mention à la référence 2013 à 2017 concernant le paiement. Ce dernier sera acquitté comme convenu en 5 fois à partir de la finalisation de l'acte. Les autres dispositions de la délibération antérieure restent inchangées.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- charge le Président de la mise en œuvre de cette délibération.
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Reçu en Préfecture le 20/11/2014

Publié et notifié le : 20/11/2014

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOIS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

2. Ordures ménagères : mise en place d'une benne à gravats.

Le Vice-Président en charge des Ordures ménagères (J-P.Rouit) expose :

La fermeture du dépôt « sauvage » de déchets verts et gravats à la Motte Chalancon nécessite de traiter les gravats en déchetterie. Pour cela, il a été proposé de mettre en place une benne de reprise des gravats des particuliers. Ces gravats seront repris par la Société AUBERY de Rémuzat au tarif de 2€ HT la tonne. Une convention de partenariat avec cette société en précise les modalités.

Vu la convention de reprise des gravats de déchetterie de l'entreprise Aubery,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide la convention avec l'entreprise AUBERY de Rémuzat**
- **Autorise le Président à signer ladite convention**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

Reçu en Préfecture le 20/11/2014

Publié et notifié le 20/11/2014

A.Matheron demande si une étude équivalente peut être faite sur la commune de Lus La Croix Haute. JP.Rouit lui confirme.

3. Enfance-Jeunesse : choix des entreprises pour les lots « sol souple – faïence - carrelage » pour le marché public extension crèche de Luc-en-Diois.

Le Vice-Président en charge des Travaux (C.Guillaume) expose :

Lors de la consultation des entreprises pour le marché public extension de la crèche de Luc-en-Diois, le lot 6 « sol souple et carrelage » a été infructueux. Au regard du 3° du II de l'article 35 du Code des Marchés Publics, une procédure dite négociée a été mise en œuvre.

Il a été décidé, de réallotir ce lot 6 sol « souple et carrelage » en 2 lots : lot 6 « carrelage » et lot 10 « sols souples » pour distinguer parfaitement ces 2 corps de métiers différents, les entreprises sachant exécuter ou l'une ou l'autre des prestations.

Une consultation a été relancée auprès de 3 entreprises, le 24/10/2014. Il s'agit de l'ETS SERRE (rte de la clairette à Die) pour le lot carrelage, de l'entreprise Harmonie Décor (rue Buffardel à Die) et de la société AMODRU Gérard (05 400 Veynes) pour le lot sols souples. La date limite de remise des offres fut programmée au 6/11/2014.

Les montants estimatifs de ces travaux, étaient respectivement de 2 155.70 €HT et 2 457.00 €HT. Deux offres ont été remises : ETS SERRE et Harmonie Décor. Les 2 entreprises répondent des capacités nécessaires à effectuer les types de travaux demandés. Les montants des offres restent néanmoins légèrement au-dessus des estimations.

Il est proposé au Bureau de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot 6 Carrelage : ETS SERRE pour un montant de 2 438.90 €HT
- Lot 10 Sols souples : Harmonie Décor pour un montant de 3 070.80 €HT

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- attribue le lot 6 Carrelage aux Etablissements SERRE pour un montant de 2 438.90 €HT et le lot 10 Sols souples à l'entreprise Harmonie Décor pour un montant de 3 070.80 €HT
- autorise le Président à signer les marchés correspondants ainsi que les pièces complémentaires
- dit que les crédits sont inscrits au budget
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Reçu en Préfecture le 20/11/2014

Publié et notifié le 20/11/2014

4. Aménagement du territoire : validation de la maquette financière du programme LEADER 2014-2020.

Le Vice-Président en charge des programmes de développement (R.Biglia) expose :

La Communauté des Communes du Diois porte des programmes de développement afin de soutenir des projets sur le territoire. Le Conseil Communautaire du 11/09/14 a validé le dépôt de la prochaine candidature LEADER 2014-2020 ainsi qu'une stratégie autour de la relocalisation de l'économie et de la création d'emplois selon trois axes :

- Développer les activités productives attachées au territoire
- Orienter le tourisme vers des retombées locales
- Consommer et investir dans le Diois / favoriser l'économie de proximité.

La rédaction de la candidature s'est achevée le 31 octobre 2014 par un dépôt auprès des services de la Région Rhône-Alpes, nouvelle autorité de gestion des programmes européens. Les territoires peuvent encore valider leur maquette financière. La maquette proposée est la suivante :

Axe 1 : Encourager les activités productives	1,1 : Ecosystème favorable	425 100 €	816 100 €
	1,2 : Emergence nouvelles activités	150 000 €	
	1,3 : Organisation collective, export	147 000 €	
	1,4 : Pratiques respectueuses de l'environnement	94 000 €	
Axe 2 : Orienter le tourisme vers des retombées locales	2,1 : Animations touristiques	129 764 €	441 764 €
	2,2 : Investissements touristiques	312 000 €	
Axe 3 : Encourager la consommation locale et l'investissement local	3,1 : Réseaux et emplois	267 600 €	721 530 €
	3,2 : Consommation et investissements relocalisés	453 930 €	
Axe 4 : Animation	4,1 : Animation générale	216 000 €	360 000 €
	4,2 : Animations thématiques	144 000 €	
Axe 5 : Coopération	Coopération	198 000 €	198 000 €
TOTAL LEADER			2 537 394 €

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la maquette financière ci-dessus

- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Reçu en Préfecture le 20/11/2014

Publié et notifié le 20/11/2014

R.Biglia rappelle que cette maquette est une convergence de la stratégie et les dossiers potentiellement finançables, suite aux rencontres avec les acteurs du territoire. Il estime que les personnes intéressées par la procédure LEADER se sont renouvelées. A.Matheron ajoute que R.Biglia, accompagné des services, a beaucoup travaillé sur cette maquette et qu'il a su croisé avec le diagnostic (IMPL) piloté par B.Feuilltaine. Le Président les remercie pour ce rendu très adapté aux besoins du territoire et axé sur le développement économique. R.Biglia remercie également les services.

E.Belmont présente les axes stratégiques (voir présentation jointe) basés sur la relocalisation de l'économie avec comme idée forte, le rééquilibrage des revenus du territoire. Elle explique que la maquette a été construite à partir des consultations et des projets émergents potentiellement éligibles. 2 axes principaux ressortent (1 & 3). Sur le tourisme, les projets devront être montés en partenariat et en transversalité entre différents secteurs d'activités économiques. R.Biglia précise que les acteurs économiques ont été présents et actifs dans les phases de consultation du territoire. En matière de coopération, il ajoute que 2 axes se dessinent autour des bio-districts italiens et avec d'autres pays européens qui développent des démarches similaires au Diois. A.Matheron informe que le comité de défense de la ligne TER s'est rapproché d'autres structures porteuses de programmes LEADER et nous sollicite pour rejoindre ce groupe autour d'un projet de coopération. Selon lui, cela correspondrait bien à un de nos besoins de notre territoire.

JM.Rey demande si les communes peuvent être bénéficiaires de ces subventions. A.Matheron répond que potentiellement, tous les acteurs du territoire peuvent en bénéficier sous réserve de rentrer dans la stratégie et de répondre aux contraintes réglementaires (du cofinancement public notamment). Il est donc trop tôt pour que la commune de Menglon dépose un projet. La déclinaison du projet de la commune pourra se faire si la candidature est retenue (début janvier), après la traduction de la maquette selon les exigences réglementaires. Les 1ers dossiers seront validés au 3^{ème} trimestre 2015.

D.Fernandez demande si les communes qui ont fait remonter un projet, lors de la phase de consultation, devront déposer un dossier de demande de financement. Oui, chaque projet fera l'objet d'un dossier administratif à compléter.

La composition du comité de pilotage du programme ne varie pas avec une représentation de tous les acteurs du territoire. Seuls ses membres seront renouvelés.

O.Tourenge demande si c'est la Région qui va être l'autorité de gestion des programmes (auparavant, il s'agissait de la DRAF) et ce que cela changera. Oui, mais on ne sait pas comment cela va impacter la gestion.

5. Personnel : tableau des effectifs – suppression d'emplois.

La Vice-Président en charge du personnel (O.Tourenge) expose :

Au cours de l'année 2014 et suite à l'évolution des services de la collectivité, plusieurs emplois ont été créés et les agents nommés sur ces nouveaux emplois. Le Président propose de supprimer les emplois devenus inutiles suivants :

- Un emploi d'ingénieur territorial à temps complet
- Un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 24h30

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

- Un emploi de rédacteur territorial à temps complet

Le Comité technique Paritaire a été saisi pour avis sur ces suppressions d'emplois et a émis un avis favorable en date du 16 octobre 2014.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide la suppression des emplois énumérés ci-dessus**
- **dit que le tableau des effectifs s'établit comme à ce jour comme suit :**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Cadres d'emploi	Cat.	Emplois créés	Emplois pourvus
Emploi fonctionnel			
- Directeur Général des Services	fonctionnel	1	0
Filière administrative/Grades			
- attaché territorial	A	11	11
- rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
- adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1
- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	2	2
Filière technique/Grades			
- ingénieur principal	A	1	1
- technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1
- technicien territorial	B	2	2
-Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	2
- adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	C	6	6

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Cadre d'emploi	Cat.	Emplois créés	Emplois pourvus	Dont NT	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative/Grades					
- attaché territorial	A	1	1	1	1 de 8 h hebdomadaires
Filière technique					
-Technicien territorial	B	1	1	1	1 de 17h00 hebdomadaires
- adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	3	3	1	1 de 14h21mn hebdomadaires 1 de 31h45mn hebdomadaires 1 de 5h30 mn hebdomadaires
Filière sociale					
- éducateur de jeunes enfants	B	1	1	0	1 de 18h30 hebdomadaires

EMPLOIS D'AVENIR A TEMPS COMPLET

	Emplois créés	Emplois pourvus
- Agent administratif	1	1
- Agent technique polyvalent	2	2

Reçu en Préfecture le 20/11/2014

Publié et notifié le 20/11/2014

Aujourd'hui, la collectivité compte 30.7 ETP et 36 agents en totalité. Pour l'instruction des permis, A.Matheron informe que la CCD rencontre la ville de Die pour engager ou pas la mutualisation de l'agent concernée (un poste de rédacteur catégorie B). A ce jour, la ville souhaite encore examiner les conséquences de cette mutualisation et donnera sa réponse en fin d'année.

A. QUESTIONS DIVERSES

1. adhésion à la fédération des communes forestières.

A.Matheron informe que la Fédération des communes forestières demande une adhésion de l'intercommunalité. Selon lui, cette association défend bien la cause des communes forestières, il propose d'y adhérer pour un montant de 160€ par an. JP.Eymard estime que cette adhésion renforcera la représentation du territoire. O.Tourenng ajoute que la CCD travaille sur un plan d'approvisionnement territorial et sur un schéma de desserte avec l'ONF. Cette adhésion ne pourra que renforcer les partenariats. A.Roiseux rencontre plus de difficultés pour échanger avec l'ONF sur des questions de reboisements ou de création de pistes forestières. Pour A.Vivenzio, c'est aux élus d'imposer auprès de l'ONF leurs choix de piste.

2. recrutement du préposé pesée à l'abattoir

O.Tourenng informe que personne n'a été trouvée actuellement au regard des conditions et contraintes du poste.

3. Containers Semi-Enterrés

JP.Rouit informe que les livraisons des 1ers CSE se feront les 17/18/19/12 à Rémuzat, Beaurières et Chatillon-en-Diois. O.Luquet s'interroge sur la pertinence de la période des travaux. JP.Rouit répond que cette période hivernale n'est pas un frein, au contraire, les entreprises de BTP sont plus disponibles à ce moment.

4. aides sur mises en conformité des contrôles du SPANC

L.Combel demande si des aides financière existent pour les mises en conformité issus des contrôles du SPANC. Le directeur des services (O.Fortin) répond qu'il est possible de monter des programmes d'aides auprès de l'ADEME ou de l'Agence de l'Eau mais que le service actuel n'est pas calibré pour cela. A.Matheron répond que la mise en conformité reste assez souple si le défaut n'entraîne pas de pollution ni de gêne pour les voisins.

5. périscolaires

A.Vivenzio demande si la CCD pourrait soutenir les secrétariats de mairie dans le montage des dossiers d'aides. A Aix en Diois, la commune a créé un CSLH avec un SIVOM mais le cout est exorbitant (de l'ordre de 6 à 7000€ pour 25 enfants) sans l'aide de la CAF. A.Matheron est effaré par les couts annoncés de certaines communes comparativement à la sienne. Lus La Croix Haute est organisée en centre de loisirs pour un cout de 6 à 7000 € pour 60 enfants. Il demande à ce que les couts soient bien précisés.

Les points ayant été tous abordés, la séance est levée à 18h25.

**Le prochain bureau aura lieu le jeudi 11 décembre 2014
(à 16h, avant le conseil à l'ESAT de Recoubeau).**

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président